PLAN STRATÉGIQUE 2026-2029



Ordre professionnel
des **criminologues**
du Québec

MISSION

L'Ordre professionnel des criminologues du Québec a pour mandat premier d'assurer la protection du public notamment en encadrant la qualité des services professionnels fournis par les criminologues aux personnes vulnérables, contrevenantes et victimes et à leur entourage.

Pour remplir sa mission, l'Ordre :

- contrôle l'admission à la profession;
- s'assure du maintien à niveau des compétences des criminologues;
- entretient une communication efficace et adaptée aux criminologues;
- veille à la qualité et à l'intégrité de l'exercice de la profession;
- travaille à faire connaître auprès du public la profession de criminologue;
- intervient publiquement sur des questions qui font appel à l'expertise des criminologues;
- reçoit et traite avec diligence les plaintes du public;
- émet des avis professionnels sur des questions relatives à la pratique.

VISION

À la recherche d'une société plus juste et plus ouverte, l'OPCQ est une référence pour le développement et le maintien d'une pratique exemplaire des criminologues afin que les personnes qui bénéficient de leurs services reprennent du pouvoir sur leur vie.

VALEURS

- L'intégrité : En conformité avec les lois et les règlements qui l'encadrent, l'Ordre agit avec intégrité préservant ainsi la confiance du public et de ses membres. Cette intégrité se manifeste par l'adoption des meilleures pratiques en matière de gouvernance et d'éthique ainsi que par la probité qui sous-tend ses actions.
- Le respect : Signifie la considération pour chacune des personnes avec qui l'Ordre interagit. Il sous-tend l'écoute, la courtoisie, la diligence et la discrétion. Il suppose le respect de la différence, des idées et des limites de l'autre.
- La collaboration : Dans un esprit d'ouverture et d'innovation, l'Ordre s'implique activement avec ses partenaires dans les divers dossiers d'intérêt commun.
- La rigueur : Visant l'excellence, l'Ordre, dans l'ensemble de ses actions, agit avec précision, justesse et exactitude, afin de maintenir un haut standard de professionnalisme.

AXE 1

Organisation interne et capacité organisationnelle

L'OPCQ renforce sa solidité, sa continuité et sa performance organisationnelle afin d'assumer pleinement et durablement sa mission de protection du public, dans un contexte d'accroissement des responsabilités et de ressources limitées.

Orientation 1 : Consolider et soutenir la capacité humaine de la permanence

→ Renforcer la stabilité, la mobilisation et le développement professionnel de l'équipe de la permanence afin d'assurer un haut niveau de compétence, d'engagement et de rétention.

Orientation 2 : Documenter et optimiser les processus administratifs

→ Structurer et optimiser les processus clés de l'Ordre afin de garantir leur fluidité et leur efficience en appui au travail de l'équipe.

Orientation 3 : Assurer la continuité organisationelle et la gestion des risques (financiers, ress. humaines, technologiques)

→ Mettre en place des mécanismes adaptés de continuité des opérations afin d'assurer la stabilité des fonctions et processus critiques en cas d'absence prolongée, de départ ou autres événements.

AXE 2

Qualité de la pratique

L'OPCQ veille à la protection du public et à la promotion de l'excellence professionnelle. Dans cette perspective, l'Ordre soutient les criminologues dans leur pratique quotidienne.

Orientation 1 : Structurer et actualiser les normes et outils de référence en soutien à l'exercice de la profession

→ Mettre à jour et bonifier le cadre normatif et les outils de pratique, afin d'assurer une cohérence entre les exigences réglementaires, les attentes déontologiques et l'évolution des pratiques en criminologie.

Orientation 2 : Consolider et enrichir l'offre de formation continue afin de soutenir le maintien et le développement des compétences

→ Développer une offre de formation continue structurée, diversifiée et arrimée aux risques identifiés par l'inspection professionnelle et le bureau du syndic.

Orientation 3 : Encourager une culture d'amélioration continue et d'innovation

→ Favoriser chez les criminologues l'adoption d'une démarche d'autoévaluation, de réflexion éthique et d'amélioration de leurs pratiques.

AXE 3

Reconnaissance de la profession

En structurant et en faisant reconnaître l'expertise spécifique des criminologues, l'OPCQ contribue à la clarté de leurs rôles professionnels, à la qualité des pratiques et à la légitimité de la profession au sein de la société.

Orientation 1 : Renforcer le sentiment de fierté et d'appartenance des criminologues envers l'Ordre

→ Mettre en valeur leurs implications dans les instances, les consultations et les initiatives de l'Ordre afin de soutenir une culture professionnelle forte et mobilisée.

Orientation 2 : Consolider la reconnaissance de l'expertise des criminologues

→ Définir, documenter et diffuser la valeur ajoutée distinctive des criminologues dans leurs différents milieux de pratique et favoriser la collaboration interprofessionnelle en vue de renforcer la clarté du rôle des criminologues.

Orientation 3 : Accroître l'attractivité et la relève professionnelle

→ Contribuer à l'essor de la profession en valorisant les parcours professionnels, en collaborant avec les milieux universitaires et en soutenant les initiatives favorisant l'accès et le maintien dans la profession.